

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017**

L'An deux mil dix-sept, le vendredi vingt-sept janvier à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

**11 Présents** : mesdames C.COLOMBEL et E.NICOLLE et messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT, Y.COLE, C.COURAYER, P.GORNET, D.LACHEVRES, J.MARCATTE, P. MAGNE, R.NICOLLE et P.VOLLAIS

**4 Absents excusés** : Madame C.DUBUISSON qui donne pouvoir à Monsieur D.LACHEVRES, Madame V.FAMERY et messieurs M.A HAVY et E.TINEL.

**Secrétaire de séance** : Madame E.NICOLLE

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

### **Délib 001.2017**

**Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux présents d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :**

- **Synthèse de l'exposé fait par Monsieur PERELLE, Directeur du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent pour la réhabilitation de l'ancien site d'épuration.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour de la séance de ce jour, le point cité ci-dessus.**

**Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.**

### **I. SYNTHÈSE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN SITE D'ÉPURATION.**

Le Conseil Municipal remercie Monsieur PERELLE, Directeur du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la DURDENT pour ses explications claires et concises.

Suite à son exposé et aux questions voire suggestions faites par les membres présents.

L'ancien site d'épuration jouera un rôle défensif contre les incendies (Convention SDIS), l'aménagement hydraulique avec 2 bassins tampons entrera dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Une table d'orientation et une signalétique offriront au public et plus précisément aux enfants un volet pédagogique rappelant l'efficacité du bassin tampon (des gradins herbés seront constitués), le tout dans un cadre environnemental éclairé, sécurisé par des clôtures, des haies nécessitant un entretien à minima.

Les aménagements prévus prendront en compte les règles d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction (SIAEPA) fera cession pour l'Euro symbolique de l'ensemble du foncier. A charge pour la commune d'assurer

l'entretien des espaces verts et le curage des bassins tampons restant à charge des bassins versants.

## **II. EFFACEMENT ET REFECTION EP RUE DE L EGLISE : MISE EN PLACE D UN PLAN DE FINANCEMENT AVEC LE CREDIT AGRICOLE. DELIB 002.2017.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 02 décembre 2016, la commune a sollicité par délibération n°59 /2016, un plan de financement du Crédit Agricole pour les travaux d'effacement de réseaux et de réfection de l'éclairage public Rue de l'Eglise.

Le plan de financement proposé se présente ainsi :

### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

<b>COUT DE L OPERATION HT</b>	<b>29041.77€</b>
<b>Montant FC TVA</b>	<b>5192.36 €</b>
<b>TVA non récupérable</b>	<b>2332.00 €</b>
<b>Coût total TTC</b>	<b>36566.13</b>

### **Mode de financement proposé :**

<b>Emprunt moyen long terme</b>	<b>20879.77€</b>
<b>Préfinancement du FCTVA</b>	<b>5192.36 €</b>
<b>Autofinancement communal</b>	<b>10494.00 €</b>

M le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 20 879.77 €, répartis suivant modalités ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	<b>20 879.77 €</b>
Taux actuel :	<b>0.35 %</b>
Durée du crédit	<b>7 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>annuel</b>
Type d'échéance :	<b>1 échéance constante par an</b>

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.

Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 15/02/2017(voir date limite de validité de l'offre).

Au delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

- Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du FCTVA:

Montant :	<b>5192.36 €</b>
Taux :	<b>0.35 %</b>
Durée :	<b>2 années</b>

Avec paiement du capital in fine.

Le taux précisé ci-dessus a une date de validité fixée pour un déblocage au plus tard au 02/05 /2017

Ce taux sera revu en fonction des conditions en vigueur si le prêt ne peut être mis en place pour cette date.

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
  - d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
  - de rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **III. REVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE CANNEVIERE NATHALIE. DELIB 003.2017.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec madame Nathalie CANNEVIERE et dans le cadre de la révision des charges de travail, le contrat de travail actuel de 21.15/35<sup>ème</sup> passe à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 à 20.04/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De Modifier à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 le contrat de travail de madame STALIN épouse CANNEVIERE Nathalie datant du 13.03.2012 comme suit :

Durée hebdomadaire du travail 20.04/35<sup>ème</sup> au lieu de 21.15/35<sup>ème</sup>

### **IV. REVISION DE LA CONVENTION AVEC PRESENCE VERTE : SERVICE DE TELE-ASSISTANCE DELIB 004.2017**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune se doit de réactualiser la convention signée avec Présence Verte en 2012 afin de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie grâce à la mise en place de la téléassistance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la réactualisation de la convention signée avec Présence Verte en 2012 comme suit :  
Participation financière communale de 15 euros par mois et par personne sur le coût mensuel de 22 euros du service de téléassistance  
Prise en charge des frais d'installation pour un montant de 35 euros
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à cet effet.

**V. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE, À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE DELIB 005.2017**

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes.

Elle rend obligatoire le transfert aux EPCI de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, dans un délai de trois ans après sa publication.

Cependant, si dans les trois mois précédent le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Et vu l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- **De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville**

**VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**

- **RENOUVELLEMENT DEMANDE DE FIPHFP. DELIB 007.2017**

Vu la délibération n°002.2016 du Conseil Municipal en date du 26.02.2016 demandant une aide financière auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour atténuer le coût des rémunérations et des charges de l'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui assume les tâches d'auxiliaire de vie professionnelle depuis 15 avril 2016, pour faciliter les conditions de travail de monsieur Pierre FRIBOULET,

Considérant que ce poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est renouvelé pour l'exercice 2017 pour assumer un emploi d'auxiliaire de vie professionnelle en soutien à monsieur FRIBOULET Pierre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

DE DEPOSER pour cet exercice 2017 un renouvellement de demande d'aide financière auprès du FIPHFP

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte à cet effet.

- **COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale d'YVECRIQUE LOISIRS.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du bilan d'Yvecrique Loisirs qui en ressort :

Un bilan financier positif

Eventuelle reconduction de l'animation Contes en Caux pour 2017

Exposition de peintures non reconduite en 2017 suite au bilan négatif de

2016

Bureau reconduit avec 3 nouveaux membres.

- **DEMANDE DE LA DIRECTION DES ROUTES pour abattage des arbres le long de la RD27 (hors agglomération). DELIB 006.2017**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Direction des Routes Départementales pour abattage d'arbres le long de la RD27 hors agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

D'EMETTRE un avis négatif à l'abattage de ces arbres sur la RD27.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des dégâts sur la commune commis par le passage de la tempête du 12 janvier 2017 :

Des dégâts matériels : les réparations sur la toiture de l'Eglise ont été réalisées par l'entreprise « LE MINOUX » d'YVECRIQUE

Pour ce qui est du radar pédagogique à l'entrée de la commune, une demande de prise en charge a été faite auprès de l'assurance. (en attente de réponse).

- Les travaux de réfection de la voirie Chemin de la Passaie seront repris par l'entreprise SLTP suite aux travaux d'effacement pris en charge par ERDF

- Monsieur le Maire informe que le Président de la nouvelle Communauté de Communes Plateau de Caux. DOUDEVILLE.YERVILLE est Monsieur Alfred TRASSY.PAILLOGUES. Monsieur Dominique LACHEVRES est vice-Président en charge de l'habitat et des énergies renouvelables. Le Siègesocial se situe à DOUDEVILLE.

- Rappel des dates des prochaines élections :

23 avril 2017 et 07 mai 2017 : Elections Présidentielles

11 juin 2017 et 18 juin 2017 : Elections Législatives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

**SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS :**